



Envoyé en préfecture le 31/03/2021
Reçu en préfecture le 31/03/2021
Affiché le 
ID : 070-257002584-20210329-2021_12-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
SYNDICAT MIXTE POUR LE FONCTIONNEMENT DE L'ECOLE DEPARTEMENTALE
DE MUSIQUE DE HAUTE-SAONE**

SEANCE DU 29 MARS 2021

Date de la convocation : 19 mars 2021
Nombre de membres en exercice : 25

L'An Deux Mil Vingt et un, le vingt-neuf mars, le Comité Syndical s'est réuni à l'Hôtel du Département, sous la présidence de Madame Isabelle ARNOULD.

Etaient présents physiquement :

Isabelle ARNOULD, Pierre DESPOULAIN, Solange STAUB

Etaient présents en visio-conférence :

Isabelle BOUCLANS, Dominique DIDIER, Eric FLEURY, Guillaume GERMAIN, Arnaud GRANDJEAN, Sophie LARUE BOLIS, Dominique PERILLOUX, Nicolas PLANCHON, Hervé PULICANI, Sophie ROMARY-GROSJEAN, Isabelle SCHNEIDER, Michel TOURNIER,

Pouvoirs :

Nadine BATHELOT à Pierre DESPOULAIN
Martine BAVARD à Arnaud GRANDJEAN
Corinne BONNARD à Hervé PULICANI
Martine PEQUIGNOT à Solange STAUB

Etaient excusés :

Emmanuel ARNOULD, Vincent BALLOT, Bruno MACHARD, Christiane OUDOT, Didier PIERRE, Bertrand REZARD,

DELIBERATION 2021-12 : Délibération - TARIFS MISE A DISPOSITION DES ENSEIGNANTS POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2021-2022

Après avoir entendu l'exposé de la Présidente, le Comité Syndical décide à l'unanimité d'adopter les tarifs conformément au tableau ci-joint pour la mise à disposition du personnel aux partenaires de l'école départementale de musique durant l'année scolaire 2021-2022.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET ANNEE CI-DESSUS.

La Présidente,



Isabelle ARNOULD

La Présidente certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte :

- réception en Préfecture le

- affichage le

- publication le École Départementale de Musique de la Haute-Saône

- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Besançon, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'état.

direction@edm70.fr - www.edm70.fr

